Quand ce n’est pas le voile, c’est les collants des footeux qui nous provoquent

écrit par Juvénal de Lyon | 3 mai 2024

France : Les collants et cuissards des footballeurs sont anti-laïques selon la Fédération Française de Football (Source : Yabiladi Maroc)

Les terrains de football sont le nouveau champ de bataille politico-religieux en France. Après le hijab porté par certaines joueuses de foot (très vite interdit), c'est au tour des collants et des cuissards sous le short des footballeurs d'être traqués par les arbitres.

Sur la pelouse des clubs amateurs, la Fédération française de football (FFF) est résolue à en découdre avec les collants, cuissards et les casques. Dans une correspondance datée de février dernier mais qui a fait surface cette semaine, l'instance sportive insiste sur l'interdiction de ces équipements, sous couvert de neutralité. En effets, ces habits auraient été détournés de leur utilisation conditionnée par un avis médical, pour devenir des «signes ostensibles, visibles d'appartenance» religieuse, notamment musulmane.

Adressé aux présidents de districts et de ligues, ce courrier signé par le président de la Ligue de football amateur, Vincent Nolorgues, rappelle que les casques et les collants font partie des équipements dont l'utilisation est soumise à une autorisation de la Commission médicale de la FFF, après étude au cas par cas. En vertu d'une circulaire en la matière, la question est ainsi de prévenir tout «détournement du principe de neutralité, sous prétexte médical».

La correspondance rappelle aussi que les clubs qui n'appliquent pas strictement ces dispositions peuvent être sanctionnés. «Le refus d'ôter ou de cacher la tenue ou le signe ostensible doit conduire à une application stricte de

la règle : non-participation à la rencontre de la personne concernée, et en cas de refus de se retirer, le match ne peut se jouer», insiste Vincent Nolorgues.

Après le voile, les cuissards et collants

Ce rappel ferait suite à des signalements d'arbitres amateurs, concernant des footballeurs et des footballeuses. Dans ce sens, RMC Sport décrit un «phénomène de plus en plus régulier du port de collant noir sous le short chez les hommes». «On a des joueurs de futsal qui jouaient avec un collant. Ils sont pourtant à l'intérieur mais ils justifiaient leur tenue pour éviter les brûlures en taclant. Sauf que le tacle est interdit en futsal», rapporte le média, citant une source à la FFF. Tant pis pour les gardiens de but.

Le 29 juin 2023, le Conseil d'Etat a rendu un arrêt validant la décision de la FFF d'«*interdire tout signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale lors des compétitions sportives*», conformément à l'article 1 du règlement de l'instance, qui y a intégré le principe de neutralité en 2016. Cet avis a fait beaucoup de débats, à la suite du recours de l'association Alliance citoyenne, sur fond de revendications de footballeuses musulmanes (les «hijabeuses») pour pouvoir jouer avec leur voile.

Au niveau mondial, la Fédération internationale de football association (FIFA) définit quelques exigences vestimentaires pour les sportifs. Les dispositions prévues dans la loi 4 des Lois du jeu laissent pour autant la liberté de porter un couvre-chef ou des vêtements sous le maillot et le short, notamment si la cohérence des couleurs est respectée. La France fait figure d'exception dans le monde du football.

https://www.yabiladi.com/articles/details/149250/1/788217/france-collants-cuissards-footballeurs-anti-

laic.html?utm_source=newsletter_actu&utm_medium=email&utm_campaign=newsletter_actus_html

.